



Emancipation (mineur) à cause de maltraitance ?

Par NellyHyun

Bonjour, bonsoir,

J'ai 16 ans, et j'aimerais me faire émanciper, ou en tout cas, je souhaite estimer les options que j'ai. Je ne vais pas rentrer dans les détails, mais ma mère me maltraite (physiquement, sexuellement & émotionnellement) depuis que je suis toute petite, bien qu'elle se soit arrêtée, il y a environ un an (elle peut encore avoir des accès de rage, mais elle s'en prend maintenant plus souvent aux objets, qu'à moi, quand bien même elle continue de me faire du chantage en me disant qu'elle va se suicider ou bien partir, si je ne fais pas ce qu'elle dit.). Quand bien même la maltraitance s'est arrêtée, je ne me sens pas en sécurité à ses côtés, du tout, et ça me hante constamment.

J'ai entendu parler de l'émancipation, et j'ai pensé que cela pourrait peut-être une solution viable ? Cela me permettrait de ne plus vivre avec ma mère, sans compter que je vois aussi une psychologue, mais je ne peux pas lui parler directement de tout ce qui se passe à la maison (même si, vu la nature de certaines de ses questions, je pense qu'elle se doute de quelque chose), étant donné que sinon elle devra sûrement appeler les autorités, sans quoi elle risque d'avoir des problèmes pour non assistance à personne en danger. J'ai pensé que si je ne vivais plus avec ma mère, alors je pourrai peut-être parler librement avec elle, sans causer des soucis à ma famille ? Or, j'ai des doutes sur la procédure d'émancipation.

Combien de temps est-ce que cela prend ? Est-ce cela serait considéré comme un motif acceptable ? Ou est-ce que, si le juge était saisi, je risque d'être placé dans un foyer ? Est-ce que ma famille risque d'avoir des problèmes, ou, du moment que je ne suis plus en danger (ex: ne plus vivre avec ma mère), tout va bien ? Est-ce que je devrai essayer de prouver ce qui s'est passé à la maison ? Je n'ai rien qui serait de "vraies" preuves : je n'ai plus de bleus, ou de blessures apparentes en général. Je pense que ma psychologue se doute de quelque chose également (elle est au courant que ma mère est très.. instable) mais je ne sais pas si ça suffirait, même en soutien. Je tiens à signaler que je sais aussi que la procédure demande l'autorisation des deux parents, ou en tout cas, que les deux soient entendus, ce que je pense, pourrait être possible, d'où mes questions.

Merci d'avance.